



Comité Départemental
de Badminton



CHAMPIONNAT INTERCLUBS

VETERANS

RÈGLEMENT

Saison 2025-2026



Comité Départemental
de Badminton



SoliBad +2BAD

Article 1 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

1. Les équipes doivent appartenir à des clubs affiliés à la Fédération Française de Badminton via la Ligue de Bretagne de Badminton et via le Comité Départemental de Badminton d'Ille et Vilaine.
2. Seuls sont autorisés à participer, les joueuses et joueurs de la catégorie « vétérans » né(e)s avant 1991 (V1 et plus) ayant une licence FFBAD compétiteur.
3. Les clubs pourront engager plusieurs équipes, composées de joueuses et joueurs licenciés en Ille-et-Vilaine.
4. Chaque équipe doit être inscrite en début de saison et avoir acquitté les frais d'inscription (55 € par équipe) soit par chèque (indiquer au dos du chèque le nom du club et le nombre d'équipes inscrites dans chaque division), soit par virement (indiquer le motif du virement : Nom du club, inscription n équipes en IC H, n équipes en IC mixte...).
5. Un formulaire d'inscription sera envoyé au club et mis en ligne sur le site du Comité 35 de Badminton ; La date limite de dépôt des équipes est le 5 octobre 2025
6. Ce formulaire doit être rempli pour chaque équipe que le club inscrit.
Il doit impérativement être envoyé par email avec les mentions suivantes : noms, adresses, téléphones fixe et/ou mobile et emails des responsables du Club et du Capitaine.
7. Chaque équipe est composée **d'au moins 3 hommes et 2 femmes.**
8. **Une même équipe pourra être composée de joueurs et de joueuses issus de clubs différents.**
9. Les joueuses et joueurs ne pourront évoluer qu'au sein d'une seule équipe.
10. Les joueuses et joueurs étant sous le coup de sanctions disciplinaires (suspension ou bien amende) et/ou non autorisés ne peuvent pas jouer avant régularisation de leur situation.
11. **Remarque :** L'équipe vainqueur de la division 1 pourra représenter le comité lors de la finale régionale des interclubs vétérans à condition qu'elle respecte le règlement de l'interclub régional : Il existe deux différences majeures :
 - a. En IC régional les V1 ne sont pas autorisés à jouer.
 - b. En IC Régional les équipes constituées de joueurs et joueuses issus de clubs différents ne sont pas autorisée à s'inscrire.
 - c. **DONC, c'est l'équipe de DV1 qui respecte les conditions du règlement régional la mieux classée qui représentera le comité 35 lors de la finale régionale.**

Article 2 : ORGANISATION DU CHAMPIONNAT

1. Le championnat sera constitué de 3 divisions avec des matchs en aller / retour si possible.
Mentionnées DV1, DV2 et DV3



Comité Départemental
de Badminton



SoliBad +2BAD

2. Les rencontres se dérouleront impérativement dans la limite des dates fixées en début de saison et définies sous le terme de « journée ».
3. Les équipes qui reçoivent doivent envoyer leurs invitations 15 jours avant la première date de la rencontre, faire une copie au responsable du Comité gérant le Championnat et envoyer un email 8 jours avant la première date pour confirmer (mettre en copie le responsable Comité).
4. Deux dates au minimum doivent être proposées avec si possible 2 jours non identiques.
5. Une rencontre ne pourra sortir de la « journée » sans l'accord écrit (email) du responsable Comité de ce Championnat.
6. Le classement pris en compte est celui du jeudi **précédant le 1er jour de la journée** (pour la totalité de la journée, c'est à dire sur les 2 ou 3 semaines)

Article 3 : Articulation avec les autres interclubs

Toutes les restrictions sont levées : Désormais, un joueur ou une joueuse évoluant en IC Vétérans pourra également jouer en IC Mixte, IC Corpo, en IC Hommes et en IC Féminin.

Article 4 : DEROULEMENT DES RENCONTRES

1. Chaque rencontre entre 2 équipes les opposera
 - ✚ En **DV1**
 - ✚ sur 7 matchs dans les 5 disciplines, selon la répartition suivante :
 - ✚ 1 match en simple dame (SD),
 - ✚ 2 matchs en simple homme (SH),
 - ✚ 1 match en double homme (DH),
 - ✚ 1 match en double dame (DD),
 - ✚ 2 matchs en double mixte (DM).

Il faudra au minimum 3 garçons et 2 filles par équipe. 1 fille pouvant faire 3 matchs

- ✚ En DV2 et DV3
 - ✚ sur 6 matchs dans les 4 disciplines, selon la répartition suivante :
 - ✚ 2 matchs en simple homme (SH),
 - ✚ 1 match en double homme (DH),
 - ✚ 1 match en double dame (DD),
 - ✚ 2 matchs en double mixte (DM).

Il faudra au minimum 3 garçons et 2 filles par équipe. 1 fille ne peut faire plus de deux matchs.

2. Les matchs seront homologués et entreront en compte pour le classement individuel.
3. Tous les matchs se jouent en 2 sets gagnants de 21 points en tie-break.
4. Un même joueur d'une équipe ne peut pas disputer plus de 2 matchs, sauf en DV1 pour les filles (art 4.1) ;
Lors d'une même rencontre un même joueur(se) ne pourra pas disputer les 2 doubles mixtes ou les 2 simples.



Comité Départemental
de Badminton



SoliBad +2BAD

5. A la suite d'une blessure ou autre raison, un set non terminé est gagné par l'adversaire sur le score au moment de l'arrêt du match. Sur badnet, bien préciser sur la feuille de match « ABANDON » sous le score.
6. **La fourniture des volants est partagée entre les équipes et le choix des volants est laissé aux joueurs à savoir :**
 - + Match où sont présents des joueurs classés R ou N : Volants plumes
 - + A titre expérimental les volants hybrides ou synthétiques sont autorisés dans les cas suivants :
 - + Match où sont présents des joueurs classés D : Volants plumes ou hybrides et synthétiques homologués par la FFBaD : Si l'un des joueurs souhaite jouer en hybride ou synthétique et l'autre en plume, c'est le volant plume qui prévaut.
 - + Match où sont présents des joueurs classés P ou NC : Volants plumes ou hybrides et synthétiques homologués par la FFBaD ou plastiques : Si l'un des joueurs (P ou NC) souhaite jouer en plastique c'est son choix qui prévaut.
 - + Remarque : les équipes doivent prévoir des volants plumes si elles ont des joueurs classés.
7. L'ordre dans lequel les joueurs sont placés en simple doit obligatoirement respecter leur classement au jour de la rencontre. Pour les doubles et doubles mixtes il faut respecter « la moyenne » des classements. Le classement pris en compte est celui du jeudi précédant le 1^{er} jour de la « journée » (pour la totalité de la journée c'est-à-dire sur les deux semaines).
8. La rencontre est gagnée par l'équipe ayant remporté le plus de matchs.

Victoire = 3 points
Egalité = 2 points
Défaite = 1 point

Article 5 : TRANSMISSION DES RESULTATS

- 1 Les résultats de la rencontre sont importés sur BadNet par le capitaine de l'équipe victorieuse dans les 48h. Suite à cela le capitaine de l'équipe adverse dispose de 48h pour vérifier et valider les résultats ou émettre une réclamation auprès du responsable de sa division. En cas d'égalité les résultats seront entrés dans BadNet par le capitaine de l'équipe qui reçoit.
- 2 La feuille de match peut être transférée au responsable en format excel, pdf ou jpeg en cas de soucis lors de la saisie sur Badnet.
- 3 **Mode d'emploi aux capitaines des IC** : [Tuto-IC-Badnet.pdf](#)

Article 6 : FORFAITS

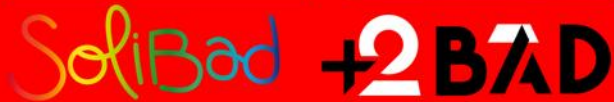
1. Joueurs ou joueuses sans licence et/ou suspendus et/ou non autorisés :
Tout match effectué par ce joueur ou joueuse sera déclaré perdu.

Article 7 : LE CLASSEMENT DES EQUIPES

Le classement des équipes s'établira en fonction :



Comité Départemental
de Badminton



- du nombre de points,
- si égalité, alors de la différence de matchs gagnés et perdus,
- si encore égalité, selon la différence de sets gagnés et perdus,
- si encore égalité, selon la différence de points gagnés et perdus,
- si encore égalité, alors seront pris en compte les résultats de la rencontre ayant opposé les ex-aequo.

Article 8 : CONCLUSION

Toute équipe contrevenant à l'un des articles du règlement se verra directement sanctionnée par le responsable du Championnat.

Si un évènement non prévu par ce règlement survient en cours de saison, il sera étudié en comité directeur.

Toute réclamation sera à faire auprès de la commission litige du comité.

Toute participation à ce championnat implique l'entière adhésion au présent règlement.

Le règlement fédéral s'appliquera pour tous points non développés dans ce règlement

Les responsables de l'IC Vétérans sont :

Serge Ackermann : ackermann.serge@orange.fr

Pierre Rodriguez : pierrero1@gmail.com